
Avis

Régie de l'énergie

**Décisions D-2023-068 du 31 mai 2023
et D-2023-072 du 12 juin 2023**

Loi sur Hydro-Québec
(RLRQ, chapitre H-5)

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 22.0.1 de la Loi sur Hydro-Québec (chapitre H-5), que l'annexe I de cette loi est modifiée pour refléter les décisions D-2023-068 sur le fond et D-2023-072 finale de la Régie de l'énergie relatives au tarif biénergie de petite et de moyenne puissance pour le chauffage des espaces (dossier R-4169-2021 Phase 2).

Ce tarif, fixé dans l'annexe I modifiée, dont le texte suit, est entré en vigueur le 12 juin 2023.

«ANNEXE I
(Article 22.0.1)

TARIFS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Les composantes des tarifs, autres que celles prévues à la présente annexe, sont celles approuvées par la Régie de l'énergie dans ses décisions D-2019-037 du 22 mars 2019, D-2019-145 du 12 novembre 2019, D-2020-099 du 30 juillet 2020, D-2020-161 du 1 ^{er} décembre 2020, D-2021-160 du 9 décembre 2021 et D-2023-068 du 31 mai 2023.		
Tarif	Description	Prix
[...]	[...]	[...]
Tarif biénergie de petite puissance pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Prix de l'énergie : $T^{\circ} \geq -12^{\circ}\text{C}$ ou -15°C Prix de l'énergie : $T^{\circ} < -12^{\circ}\text{C}$ ou -15°C	6,188 ¢ 55,345 ¢
Tarif biénergie de petite puissance pour le chauffage des espaces	En période sans chauffage : Prime de puissance (> 50 kW) 15 090 premiers kWh par mois Reste de l'énergie	19,526 \$ 10,959 ¢ 8,435 ¢
Tarif biénergie de moyenne puissance pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Prix de l'énergie : $T^{\circ} \geq -12^{\circ}\text{C}$ ou -15°C Prix de l'énergie : $T^{\circ} < -12^{\circ}\text{C}$ ou -15°C	6,188 ¢ 55,345 ¢
Tarif biénergie de moyenne puissance pour le chauffage des espaces	En période sans chauffage : Prime de puissance 210 000 premiers kWh par mois Reste de l'énergie	16,139 \$ 5,567 ¢ 4,128 ¢
Tarif biénergie de moyenne puissance avec faible facteur d'utilisation pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Prix de l'énergie : $T^{\circ} \geq -12^{\circ}\text{C}$ ou -15°C Prix de l'énergie : $T^{\circ} < -12^{\circ}\text{C}$ ou -15°C	6,188 ¢ 55,345 ¢
Tarif biénergie de moyenne puissance avec faible facteur d'utilisation pour le chauffage des espaces	En période sans chauffage : Prime de puissance Prix de l'énergie Majoration pour mauvais facteur de puissance	4,682 \$ 11,157 ¢ 11,457 \$